BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1345

50 – MANCHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

Ventes et cessions

994 424 471 RCS Coutances.
TCP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2.00 EUR.
Adresse : 26, Rue Saint-Thomas, 50000 Saint-Lô.
Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF 1. Sociétés participantes : •Société apporteuse : GOOD BURGER, SARL au capital de 1 000 €, siège social : 26 Rue Saint Thomas, 50000 ST LO, RCS Coutances 900 140 815. •Société bénéficiaire : TCP, SAS au capital de 2 €, siège social : 26 Rue Saint Thomas, 50000 ST LO, RCS Coutances 994 424 471. 2. Évaluation de l'apport : •Désignation : Branche complète et autonome d'activité de restauration rapide. •Actif total apporté : 111 169 €. •Passif total pris en charge : 91 058 €. •Actif net apporté : 20 111 €. 3. Rémunération et modalités : •Augmentation de capital de la société TCP par émission de 24 000 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune, portant le capital social de 2 € à 24 002 €, dont : o12 240 actions attribuées à la société GOOD BURGER en rémunération de l'apport partiel d'actif, o11 760 actions souscrites par la société NPL INVEST par apport en numéraire. •Primes : L'opération dégage une prime d'apport de 7 871 € au profit de GOOD BURGER et une prime d'émission de 105 840 € pour NPL INVEST. 4. Dépôt et oppositions : •Dépôt du projet : Le projet de traité d'apport a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Coutances le 24/12/2025 pour les deux sociétés. •Droit d'opposition : Les créanciers des sociétés participantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis au BODACC dans les conditions prévues par l'article L. 236-14 du Code de commerce..